



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2015
à 20 h 30**

Date de convocation : 8 septembre 2015

Présents : Jacky GAUTHIER, Michel GUILLEMARD, Brigitte PARPIER, Marie-France TEXIER, Yves DECHEREUX, Evelyne BOYARD, Bruno TAFFANEAU, Cécile POYANT (à 21h30), Catherine HERRERO, Olivier JOUBERT, Hindeley MATTARD, Sandrine BENITO, Laurie PAULIN, Jean-Michel AUDIGUET, Nathalie PIGEOT, Patrice RUNFOLA, Jean-Claude BAUDRY

Excusés : Cécile Poyant (jusqu'à 21h30), Cathy ROUSSEAU, Alain VAUCELLE

Pouvoirs : Cécile Poyant à Jean-Michel Audiguet
Cathy Rousseau à Yves Dechereux
Alain Vaucelle à Jacky Gauthier

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Patrice RUNFOLA

Public : 2 (Virginie Dault et Micheline Grignoux) et Nicole Runfola, correspondante de presse

Ouverture de la séance : 20 h 30

PREAMBULE

Jacky Gauthier, Maire, rappelle l'ordre du jour de la séance. Bruno Taffaneau reproche que son compte-rendu de la précédente réunion du conseil n'ait pas été restitué dans son intégralité. Considérant le texte écrit sous une forme audacieuse et humoristique, il a été rédigé sous une forme plus conventionnelle. Le texte d'origine sera adressé à chaque conseiller.

1-JOURNÉE NATIONALE D'ACTION PROPOSÉE PAR L'AMF « FAISONS CAUSE COMMUNE LE 19 SEPTEMBRE 2015 »

Monsieur le Maire rappelle le mouvement de protestation, initié par l'AMF, prévu le samedi 19/09/2015, concrétisé par un mouvement d'ensemble dans la Vienne, contre la baisse des dotations de l'Etat. Jacky Gauthier demande une présence en mairie ce jour-là de 10h à 12h afin de sensibiliser les citoyens et les inciter à signer la pétition en ligne. En matière de communication, il demande également un affichage signalant le rassemblement place de la mairie. Hindeley Mattard propose une distribution d'un bulletin d'infos, à la sortie de l'école. Yves Dechereux se charge de l'affichage et des tracts. Il sera aidé lors de la distribution de Patrice Runfola, Catherine Herrero et Sandrine Bénito. Une note sur la mobilisation apparaît également sur le site internet de la commune. Bruno Taffaneau propose que les élus soient pris en photo démontrant la mort des communes (effet médiatique).

2-ACQUISITION D'UNE PARCELLE DANS LE BOURG : INDEMNITE D'EVICITION A L'EXPLOITANT AGRICOLE

Il est rappelé la délibération n°2014/46 du 26 juin 2014 portant le projet d'acquisition des terrains dans le but de réaliser une antenne gravitaire de raccordement à l'assainissement collectif réalisé par la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC). Il reste avant de signer les actes notariés pour chaque parcelle concernée, à déterminer l'indemnité d'éviction octroyée à l'exploitant agricole.

Cette indemnité est calculée suivant l'emprise de la surface agricole utile, multipliée par le taux indiqué par la Chambre de l'Agriculture : 4907 € l'hectare pour l'année 2014-2015 (Colombiers étant située en zone de commune à forte pression urbaine).

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Nouveau numéro de cadastre (après division)	Ancien Numéro de cadastre (avant division)	Surfaces de l'emprise (m²) suite au bornage	Propriétaire actuel
AB 56	AB 56	275	Commune de Colombiers
AB 232	AB 59	132	Consorts Gaudru
AB 234	AB 60	180	Consorts Gaudru
AB 236	AB 61	99	Consorts Maillet
AB 238	AB 62	85	Consorts Gaudru
AB 240	AB 215	145	Claudine Vézien
AB 242	AB 220	155	Claudine Vézien
AB 244	AB 221	95	Alain Dhé

La surface totale d'emprise s'élève à 1166 m² soit une indemnité d'éviction de 572,16 € arrondie à 573 euros. Elle sera versée à Monsieur Alain Dhé, seul à exploiter lesdites terres, lequel a remis son accord le 14 septembre 2015. Cette indemnité sera notifiée dans l'acte notarié.

Résultat du vote : 16 voix + 3 pouvoirs : 19 POUR

3-APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Il est présenté la demande d'approbation de l'AD'AP qui sera transmise à la Préfecture, avant le 27 septembre prochain. Préalablement, des diagnostics d'accessibilités des bâtiments recevant du public ont été réalisés. Les bâtiments concernés sont :

- 1-Le pôle Mairie : ensemble comprenant la mairie, l'agence postale, la bibliothèque, le bureau du Point Jeunes, une salle d'activités accueillant 50 personnes et une salle des fêtes (capacité d'accueil de 200 personnes), les sanitaires publics – ERP 4^e catégorie – 694 m²
- 2- Le groupe scolaire : école maternelle y compris salle d'activités et local de rangement et école élémentaire y compris salle de restauration et cuisine– ERP 5^e catégorie -761 m²
- 3-Les vestiaires du stade municipal – ERP 5^e catégorie - 153 m²
- 4-L'église -ERP 5^e catégorie - 349 m²
- 5-Le cimetière-IOP

L'église est considérée comme accessible. Une demande de dérogation sera faite pour l'installation d'un ascenseur à l'école (surcoût de 70 000 €).

Le coût total des travaux est estimé à 72 450 €. En raison du coût et de la situation financière de la commune, il est demandé un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité sur six ans.

Le Conseil Municipal adopte le projet AD'AP tel que présenté.

Résultat du vote : 16 voix + 3 pouvoirs : 19 POUR

4-BUDGET : DECISION MODIFICATIVE

Les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les compléments et virements de crédits ci-après

Virements de crédits

OBJET	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES (€)		AUGMENTATION DES CREDITS (€)	
	Article	Sommes	Article	Sommes
INVESTISSEMENT DEPENSES				
Dépenses imprévues	020	1000,00		
Acquisition d'une armoire froide-salle des fêtes			2188/Op 208	1000,00

Les crédits supplémentaires indiqués ci-après, annulent et remplacent partiellement la décision modificative n°2 votée le 17 juin 2015 : partie investissement, sur les amortissements des frais d'études du réseau d'eaux pluviales (REP).

Crédits supplémentaires

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
SECTION INVESTISSEMENT			
-28031-Op 040 : Amortissement des frais d'études REP	+1219,92	- 2031-Op041 : Frais d'études du REP	+1219,92
-21538-Op 041 : Intégration des amortissements des études du REP dans les travaux de réseaux	+ 1219,92	-021-Virement de la section de fonctionnement	+1219,92
SECTION FONCTIONNEMENT			
-022 : Dépenses imprévues	+ 8526,00	- 7325 : Fonds de péréquation des recettes fiscales à percevoir	+12 947,00
-023 : Virement à la section d'investissement	+ 1219,92	-773-Op 042-Mandats annulés	+1219,92
-73925 : Fonds de péréquation des recettes fiscales à verser	+4 421,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire indiquée ci-dessus.

Résultat du vote : 16 voix + 3 pouvoirs : 19 POUR

Hindeley Mattard évoque la réunion de la CAPC qui a eu lieu le samedi précédent, dans laquelle était présentée une prospective sur cinq ans. Il demande s'il est possible d'en

prévoir une pour la commune de Colombiers. Jacky Gauthier répond qu'une analyse financière et une prospective à moyen terme, méritent des compétences en la matière. La CAPC possède les services pour les réaliser contrairement à notre commune. Ce sera discuté en commission des finances pour établir un schéma à court et moyen terme, qui sera présenté au conseil municipal.

5-ACCIDENT ROUTIER AVEC DOMMAGES SUR MATERIEL COMMUNAL : MODALITES DE REMBOURSEMENT PAR LE PARTICULIER

Le 20 janvier 2015, un conducteur, résidant à Ouzilly, a été l'auteur d'un accident automobile, Route des Châtaigniers, dans lequel des panneaux de signalisation routière ont été endommagés. Il n'a pas été blessé. Un constat a été rédigé, stipulant l'accident et les dommages. Il s'avère que le conducteur n'était pas assuré. La prise en charge du remplacement des panneaux de signalisation routière revient donc à cette personne. Le coût, réglé par la commune, est de 367,29 €. Il est décidé que l'intéressé rembourse la commune, par la procédure habituelle du recouvrement (avis à sommes à payer) par le Trésor Public.

Résultat du vote : 16 voix + 3 pouvoirs : 19 POUR

6-INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Jacky Gauthier fait le point sur la réunion publique du 03/09/2015. Il indique que le marché public a été attribué à : la Société COLAS pour les travaux des réseaux, la Société VOISIN pour le bassin d'assainissement (station d'épuration) et la Société BONNEAU pour la pompe de relevage et la station de refoulement. Il rappelle que la tranche ferme concerne les habitations situées sur la route du Vivier, la Place de Manderen jusqu'à la Valette et la Traverse des Carriers (découpés en 6 tronçons de travaux). Les travaux démarreront le 28 septembre prochain pour une durée de 8 mois pour une mise en service prévue en septembre 2016. Ensuite, sont prévues trois tranches conditionnelles de travaux étalés jusqu'en 2018.

Le tarif de branchement au réseau d'environ 1700 euros sera revu prochainement en conseil communautaire de même que les modalités d'application de la PAC (Participation pour l'Assainissement Collectif) lors du raccordement. Les installations individuelles conformes et construites depuis moins de 10 ans ne seront pas assujetties à la taxe d'assainissement pendant 10 ans à compter de la date d'installation. Hindeley Mattard précise en effet, qu'il est envisagé de réduire le coût du branchement, dans l'attente de la décision du conseil communautaire.

Est prévu un contrôle des installations, après raccordement (par Eaux de Vienne - SIVEER) qui doit s'effectuer dans les 2 ans de mise en service du réseau.

Les déviations des routes sont à la charge des entreprises et du maître d'œuvre. En cas de coupure d'eau, les particuliers seront avertis. Un trombinoscope des techniciens intervenant sera remis aux riverains.

Michel Guillemard informe le conseil qu'un dossier est mis à la disposition de la Commission d'Assainissement, contenant tous les éléments permettant de répondre aux interrogations des riverains concernés. Il rappelle également qu'il a été envoyé à Hydratec, maître d'œuvre, la liste des animations qui se déroulent sur la commune, afin que les espaces utilisés lors des manifestations, soient dégagés à temps.

Hindeley Mattard rend compte que les services rattachés au maître d'ouvrage (CAPC et Eaux de Vienne) ainsi que les maîtres d'œuvre ont les compétences requises pour ces travaux et connaissent bien ce domaine.

Evelyne Boyard évoque la PAC (Prime d'Assainissement Collectif), en remplacement de la PRE (Prime au Raccordement à l'Egoût) qui sera à payer dans les deux ans suivant la date de raccordement (1000 euros).

Il va être entreposé, avec mise en forme par les engins de chantier, des matériaux à dominante argileuse et non réutilisables à l'ancienne décharge du Rivalin dont la réhabilitation est obligatoire.

7-INFORMATIONS SUR LE PROJET DE REHABILITATION THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET NOMINATION DES MEMBRES A LA CAO

Catherine Herrero rappelle la note remise aux conseillers précisant le contexte (vétusté des bâtiments scolaires) et les objectifs de ces travaux (économies d'énergie et confort des usagers). La consultation de la maîtrise d'œuvre est lancée. Les travaux doivent démarrer en juin 2016 jusqu'en juin 2017. Ont été désignés à la commission d'appel d'offres : Jacky Gauthier, président, Michel Guillemard, Yves Dechereux et Catherine Herrero, membres.

Résultat du vote : 17 voix + 2 pouvoirs : 19 POUR

8-POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE (SERVICES PERISCOLAIRES)

Marie-France Texier fait le point sur la rentrée scolaire :

- 118 enfants, dont 29 petits et moyens,
- 78 enfants au TAP,
- 11 enfants inscrits au taxi,
- 10 enfants en garderie du matin, en moyenne
- 19 enfants en garderie du soir, en moyenne

Et 89 enfants inscrits à la cantine, en deux services (8 adultes déjeunent également)
La rentrée scolaire s'est bien passée.

9-QUESTIONS DIVERSES

📁 **SOREGIES** : La convention Vision Plus arrivant à expiration le 31 décembre 2015, le conseil municipal adopte la nouvelle convention qui prendra effet au 1er janvier 2016, clarifiant le périmètre des travaux d'entretien et d'exploitation des réseaux d'éclairage public confiés à SOREGIES par les communes ayant transféré cette compétence. Cécile Poyant profite de ce sujet pour demander que soit revu l'éclairage du stade municipal, estimant qu'il fonctionne trop longuement, après les matches ou entraînements.

Résultat du vote : 17 voix + 2 pouvoirs : 19 POUR

📁 **Classe découverte 2016** : Monsieur le Maire donne connaissance qu'une classe découverte est envisagée du 4 au 8 avril 2016. Deux classes sont concernées, soit 43 élèves de l'élémentaire qui partiraient à LATHUS (Vienne). Mme Emilie GUENAND, directrice de l'école, demande une aide financière, le coût du séjour étant estimé à 10 000€. Le conseil municipal fixe la participation de la commune à 45 euros par enfant.

Résultat du vote : 17 voix + 2 pouvoirs : 19 POUR

📁 **Activité de zumba** : La société MD Production demande la mise à disposition de la salle des fêtes, pour y prodiguer des cours de Zumba. Cécile Poyant fait remarquer qu'il ne faudrait pas que ces cours prennent des effectifs aux autres cours comme la Gym ou les

cours Pilates proposées par l'ASACC. Jacky Gauthier indique qu'un seul créneau est disponible : le mercredi de 17h30 à 18h30, et propose un tarif de location de la salle de 10€ par séance. Le conseil municipal adopte le principe de cette nouvelle activité avec les conditions précitées. Celles-ci seront précisées par convention avec la société. Jacky Gauthier rappelle également la nécessité d'une convention pour l'usage de la salle des fêtes pour toutes les associations.
Résultat du vote : 17 voix + 2 pouvoirs : 19 POUR

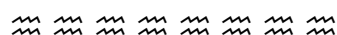
📁 **Communication au sein du conseil municipal** : Hindeley Mattard fait état d'un manque de communication au sein du Conseil Municipal, et demande une amélioration en la matière (par exemple, envoi au fil de l'eau de mails d'informations succinctes). Marie-France Texier appuie également qu'il y a un manque d'échange des informations. Jacky Gauthier réplique que le temps manque, au quotidien, pour informer de l'ensemble des actions menées ou des informations recueillies. Marie-France Texier n'approuve pas cet argument. Bruno Taffaneau pense que l'on passe trop de temps à discuter de certains points lors des conseils, et que l'on pourrait aller beaucoup plus vite sur certaines délibérations. Catherine Herrero propose de limiter le temps de parole de chaque intervenant. Patrice Runfola pense qu'il n'y a pas de manque de communication lors des conseils dans lesquels tout le monde peut s'exprimer. Mais elle manque entre les conseils, car beaucoup d'informations sont connues uniquement pendant ces séances, soit parfois avec deux ou trois semaines de retard. Nathalie Pigeot informe que la masse de mails tant professionnels que personnels, nuit à leur connaissance, par manque de temps. Aucune modalité n'a été proposée. Une réflexion sera menée.

📁 **Fonctionnement des commissions municipales** : Monsieur le Maire rappelle que les projets des commissions doivent être validés en Conseil Municipal. Il rappelle également qu'Alain Vaucelle a la responsabilité des Services Techniques Municipaux, et donc des employés municipaux, et que l'emploi de ces personnels doit passer par lui. Catherine Herrero déplore le manque de visibilité sur le planning des employés municipaux. Cécile Poyant regrette que les commissions n'aient pas plus de prérogatives, notamment pour des travaux qui n'ont pas de coût très élevé, voire pas de coût. Elle complète que c'est une perte de temps et de fait d'efficacité.

10-POUR INFORMATION

☞ **Animateur sportif intercommunal** : il intervient 5h30 par semaine pour la commune de Colombiers (école, activités périscolaires et extrascolaires, section gym de l'ASACC). Le Conseil Départemental prévoit de diminuer voire de supprimer sa participation financière sur la rémunération des éducateurs sportifs. Une réflexion sera menée avec les communes de Naintré et de Cenon-sur-Vienne, pour le devenir de ce service.

☞ **CAPC : le schéma de mutualisation** est présenté sous forme de tableau de priorités. Les élus émettent leurs souhaits qui seront transmis et répertoriés par la CAPC. Ensuite, celle-ci en fera une synthèse pour l'ensemble des communes.



Fin de la séance : 00h15. A l'issue, Nathalie Pigeot a offert le verre de l'amitié à l'occasion de son anniversaire

Prochaine réunion : Mercredi 21 Octobre 2015

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Colombiers, le 21 septembre 2015

**Le secrétaire de séance,
Patrice RUNFOLA**

**Le Maire,
Jacky GAUTHIER**